Date de l'arrêté : 14/04/2025 Objet : Arrêté de circulation - brocante 11 mai 2025	République Française Département : MEUSE Arrondissement : Commercy TAILLANCOURT - COMMUNE

ARRÊTÉ

N° AR_001_2025

portant Arrêté de circulation - brocante 11 mai 2025

Le maire de la commune de Taillancourt,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par l'association les TAILBRAS d'organiser la brocante le dimanche 29 mars 2025,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette brocante,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1er : Les brocanteurs seront autorisés à installer leurs étals sur les trottoirs des rues :

- Place du Gué de Chermont
- Rue Delle
- Rue Potier
- Rue sous le Four

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur les voies précédemment citées le dimanche 11 mai 2025 (sauf pour les services d'urgences) de 07h à 20h.

Article 3 : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre de la braderie seront considérés comme gênants (art. R 417-10 du code de la route).

Article 4 : La signalétique correspondante sera mise en place par l'association les TAILBRAS.

Article 5 : La brigade de gendarmerie de VAUCOULEURS est chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Taillancourt le 14 avril 2025

Le maire

MAIRIE DE TAILLANCOURT (MEUSE)